

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 2024

Convocation du 7 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents: MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Laurent BOSSOREIL, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Olivier TURLAIS.

Absents : Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, excusé, donne son pouvoir à Marie-Geneviève BOISSINOT ; Gladys RÉVEILLÈRE, excusée, donne son pouvoir à Édith GOUJON.

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

05 – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RD169 EN AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la création d'une piste cyclable reliant le centre bourg à l'entreprise Grolleau située Chemin de la Buie et le complexe sportif situé rue du stade via RD169. La société Vic Ouest de Chalonnes-sur-Loire a été désignée pour mener la mission de Maîtrise d'œuvre par délibération n°06 en date du 12 octobre 2023.

La commune et la société Vic Ouest ont mené le projet en collaboration avec le Département, le Siémi (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire), les services environnement de Cholet Agglomération.

Monsieur le Maire propose de valider l'étude de ce projet et de lancer l'appel d'offres à la concurrence en procédure adaptée ouverte. La publication de l'appel d'offre est fixée le 23/05/2024 de manière dématérialisée avec parution dans les journaux locaux et le site demat.centraledesmarches.com. La date limite de réception des plis des entreprises est fixée le 25/06/2024 à 12h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **valide** le projet de la création d'une piste cyclable reliant le centre bourg à l'entreprise Grolleau située Chemin de la Buie et le complexe sportif situé rue du stade via RD169.

